

Aujourd'hui à la retraite, un ancien haut magistrat livre son regard sur l'appareil judiciaire français.

Jean-Pierre Dintilhac, l'auteur de "Rendez-nous la justice", a démarré sa carrière de magistrat en Seine-et-Marne où il réside aujourd'hui.



## « Couper le lien de subordination entre exécutif et judiciaire »

Jean-Pierre Dintilhac, 63 ans, a été président de chambre à la Cour de cassation de 1999 à 2006, procureur de la République de Paris, directeur de la gendarmerie nationale, directeur de cabinet du Garde des Sceaux et même directeur de l'administration pénitentiaire. En novembre dernier, il a sorti "Rendez-nous la justice", un livre dans lequel il décortique notre appareil judiciaire. La forme retenue de l'interview avec le journaliste du Monde Yves Bordenave donne également à cet ouvrage un caractère pédagogique.

**Le Républicain :** "Rendez-nous la justice", pourquoi avoir choisi ce titre ?

**Jean-Pierre Dintilhac :** « C'est un titre à double entrée qui signifie à la fois qu'on rend justice à la justice, mais aussi la justice aux justiciables. »

**L'informatique pour une meilleure harmonisation des peines**

**Le Rép. :** En quoi la justice serait-elle victime d'une injustice ?

**J.-P.D. :** « On attend parfois trop de la justice. S'il n'y a aucune preuve, il ne peut y avoir de

condamnation, ce qui engendre des déceptions. C'est là une des limites de la justice. On pourrait en dire autant de la politique qui ne peut tout régler toute seule. »

**Le Rép. :** Certaines critiques ne sont-elles pas fondées, par exemple lorsque, pour une même faute, tombent deux sanctions différentes ?

**J.-P.D. :** « C'est vrai qu'on peut parfois critiquer l'individualisme des juges. Certes ils sont indépendants, mais il y a parfois un problème de cohérence entre eux qui peut conduire à un sentiment d'inégalité de la part des justiciables. Je pense que l'informatique peut permettre de faire des avancées sur cet aspect de cohérence et d'harmonisation des peines, un peu comme la poudre à canon a fait évoluer l'art de la guerre. L'accès à une telle base de données ne doit pas non plus constituer un barème des peines. La Cour de cassation a connu une véritable révolution dans ce sens, mais le niveau d'information est loin d'être le même dans les autres juridictions. La gestion électronique des données peut également apporter des solutions face aux critiques de lenteur de la justice. »

**Le Rép. :** Un des chantiers du Président Chirac devait consister à rendre la justice plus indépendante. Avez-vous l'impression que des progrès ont été réalisés en la matière ?

**J.-P.D. :** « Le Président de la République a effectivement dit qu'il fallait couper le cordon ombilical entre les pouvoirs exécutif et judiciaire. En réalité, l'expression n'est pas bonne car il faut maintenir un dialogue entre les deux. En revanche, il faut couper le lien de subordination qui existe entre les deux. Toutes les juridictions internationales l'ont fait. Mais rien n'a été fait en France. »

**Le Rép. :** Quelles formes de pressions exerce le politique sur la justice ?

**J.-P.D. :** « Elles sont de toutes natures. Par exemple, les magistrats du siège et du Parquet peuvent être décorés par le Président de la République. Un changement de majorité politique se traduit souvent par des changements de magistrats du Parquet. Cela a par exemple été le cas avec le limogeage du procureur général de la cour d'appel de Toulouse, suite à l'affaire Baudis. Et puis, les magistrats eux-mêmes se disent que s'ils n'instruisent pas dans le

sens attendu, ils se fragilisent. En 2000, une loi a été retirée au dernier moment. Elle allait dans le bon sens puisqu'elle stipulait que tout magistrat du Parquet ne pouvait être nommé ou démis de ses fonctions sans avis du Conseil supérieur de la magistrature. »

**Clarifier le rôle du juge d'instruction**

**Le Rép. :** Quels thèmes souhai-teriez-vous voir aborder pendant la campagne présidentielle ?

**J.-P.D. :** « Je souhaiterais qu'on sorte du thème consensuel selon lequel il faut donner plus de moyens à la justice. Il faut clarifier un certain nombre de choses. Par exemple, concernant le rôle du juge d'instruction, il est à la fois un juge et un enquêteur. C'est une personne populaire qui peut s'attaquer à des personnes puissantes, mais qui est aussi seul à décider de beaucoup de choses. Peu de pays ont maintenu un tel système. Il faut aussi clarifier les relations entre le Parquet et le siège. Les procureurs et les juges font tous deux l'École nationale de la magistrature, et au cours de leur carrière, cer-

tains passent de l'une à l'autre de ces fonctions. Enfin, il faut supprimer le lien de subordination entre exécutif et justice. »

**Le Rép. :** Concernant l'administration pénitentiaire, que pensez-vous des conditions de détention ?

**J.-P.D. :** « La situation des prisons exige une attention constante pour poursuivre les progrès qui ont été faits. Le problème aussi, c'est que ce qui était moderne il y a plusieurs années ne l'est par nature plus aujourd'hui. Dans l'ensemble, je ne partage pas l'émotion épisodique sur les prisons françaises. L'effort de modernisation a un coût très élevé, donc je pense qu'il faut chercher des solutions alternatives. Notamment explorer de plus en plus la solution des peines en milieu ouvert, que ce soit les travaux d'intérêts généraux, les obligations de se soigner... Pour cela, il faut mettre plus de moyens. On ne peut pas se contenter d'un système où il suffit d'aller pointer chez le juge d'application des peines. Il faut pouvoir faire régulièrement des contrôles de présence à domicile, effectuer des prises de sang... »

**Le Rép. :** Etes-vous favorable à envoyer des mineurs en prison ?

**J.-P.D. :** « La prison doit intervenir en dernier recours. Mais la question de l'encadrement des mineurs en prison est fondamentale, avec un système de récompense et de sanction. Il faut à la fois de la fermeté et la considération. J'ai le sentiment que c'est à partir du collège que les jeunes sortent d'un système éducatif rigoureux. Du jour au lendemain, ils ont plusieurs professeurs et perdent ce sentiment d'identification qu'ils avaient en primaire avec un seul et unique maître. »

**■ Propos recueillis par Olivier Fermé**

• "Rendez-nous la justice", de Jean-Pierre Dintilhac, avec Yves Bordenave. Préface de Guy Canivet, premier président de la Cour de cassation. Editions Jacob-Duvernet, collection Quelle France demain ? Prix : 18 euros.